

**Délibération du  
Conseil Municipal du 17 décembre 2024**

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 18

Présents : 14

Votants : 17

Date de convocation : 13 décembre 2024

Secrétaire de séance : Pauline KLEIN

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept décembre à dix-neuf heures et six minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BULLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Charles-Henri BERNARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : BERNARD Charles-Henri, BOURBON Ludovic, BRUN-PEYNAUD Annick, CHENE Marie-Thérèse, CHEVALIER Jean-François, CHOLET Sébastien, CLAIRET

Aline, GIRIN Alexandre, GUIGON Marc, KLEIN Pauline, MARTIN Florence, MATHIEU Karine, PERRET Jean-Yves, PONCET Éric,

Excusés :

Madame Florence DEVAY à Ludovic BOURBON

Monsieur Fabien MARMILLOD pouvoir à Monsieur le Maire

Madame Séverine PERRUQUON à Karine MATHIEU

Absents :

Madame Pascale GOUTTE

**DEL 2024 12 03 : Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention financière pour la distribution des calendriers de collecte des déchets.**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

La commune par conventions signées en 2017 et 2020 avec la CCPA, distribue lors de sa tournée de bulletin annuel communal, le calendrier de collecte de la CCPA. A ce titre, elle perçoit une contribution financière à hauteur de 264 € annuel.

La convention arrivant à son terme des trois années, il convient de renouveler cette convention pour une durée similaire.

La contribution financière résulte d'une participation définie par la CCPA pour l'impression du calendrier multiplié par le nombre de calendriers commandés par la commune.

Considérant que les usagers du service ont besoin de recevoir leur calendrier de collecte ;

Considérant que la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle propose une convention de financement pour la distribution des calendriers de collecte dans les boîtes aux lettres par chaque commun membre ;

Considérant les conditions de la nouvelle convention de financement pour la distribution des calendriers de collecte des déchets adoptée en conseil Communautaire du 14 novembre 2024 ;

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,**

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, 17 VOIX POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION**

**APPROUVE** le renouvellement de la convention et la modification de l'annexe de la convention de financement des calendriers de collectes des déchets

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention avec la Communauté de Commune

Pour extrait certifié conforme,  
Le 20 décembre 2024, A Bully  
Le Maire,  
Charles-Henri BERNARD



Secrétaire de séance  
Pauline KLEIN